

## Lettre d'information du réseau

- juillet 2016 -

### Fédération

---

*Bilan des rencontres inter-associatives de la FRAAP  
Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Ile de France  
Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants  
Mission Nationale pour l'Art et la Culture dans l'Espace Public*

### Réglementation

---

*Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine*

### Adhérents

---

*Nouveaux membres de la FRAAP*

### Agenda

---

*Evènements à venir*

### Publications web

---

*À lire, à écouter et à voir*

### **Bilan des Rencontres inter-associatives à Limoges et de l'Assemblée générale 2016 de la FRAAP**

# Construite en collaboration avec l'association LAC&S Lavitrine, cette quatorzième édition s'est déroulée à l'École Supérieure d'Art de Limoges les 19, 20 et 21 mai 2016 derniers et a interrogé l'écosystème de l'art contemporain à l'aune des nouvelles régions et en particulier la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (aujourd'hui Nouvelle Aquitaine).

En clôture de ces Rencontres, s'est tenue l'Assemblée générale de la FRAAP au cours de laquelle le nouveau Conseil d'administration a été élu (renouvellement de la moitié du CA tous les ans, conformément à nos statuts).

### **Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Ile-de-France**

# L'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, dont est membre la FRAAP) a adhéré à la CRESS Ile-de-France et a participé à l'Assemblée Générale qui a eu lieu en juin dernier. Cinq organisations membres de l'UFISC ont indiqué leur adhésion à la CRESS à travers l'UFISC : la FRAAP, Actes-if, le RIF, la fédération des arts de la rue, le Syndicat Musiques Actuelles. Julie Desmidt, coordinatrice de la FRAAP, siège donc au Conseil d'Administration de la CRESS Ile-de-France. L'intérêt de cette adhésion collective réside précisément notamment dans la représentation collective qu'il permet. L'UFISC a fait le choix du collège « Économie solidaire », celui-ci étant un collège ouvert et portant un véritable intérêt sur les questions culturelles. L'UFISC a également obtenu une place au sein du Bureau de la CRESS au poste de secrétaire.

### **Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants (CNLII)**

# Le deuxième Forum national des lieux intermédiaires et indépendants a réuni à Lyon, les 12 et 13 mai derniers, les représentants de plus d'une centaine de lieux et de réseaux du territoire national à l'initiative de la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants (CNLII), créée à l'occasion de leur 1er forum en 2014 à Mantes-la-Jolie. La FRAAP était présente en tant que membre du comité de pilotage et a co-animé ce Forum.

Sur le [site de la Coordination nationale](#), vous pourrez trouver :

- [les enregistrements des temps pléniers](#)
- [les compte-rendus des dernières réunions](#) (actualisation en cours)
- [le lien vers le document "historique intermédiaire"](#) réalisé à l'occasion du Forum de Lyon

La CNLII souhaite réaliser des actes de ce forum que nous ne manquerons pas de vous communiquer.

En parallèle, la CNLII poursuit sa mobilisation sur le terrain politique. Vous trouverez ci-dessous un communiqué de la CNLII, rédigé à l'issue du Forum de Lyon : Suite à l'inscription d'une ligne budgétaire dédiée aux « lieux intermédiaires » dans le projet de loi de Finances 2016, le Ministère de la Culture et de la Communication a rendu son arbitrage et élaboré une liste de 79 « Ateliers de Fabrique Artistique » qu'il préconise d'accompagner en 2016.

Vous trouverez, en cliquant sur le même lien, [la liste des « Ateliers de Fabrique Artistique »](#) transmise par le Ministère de la Culture et de la Communication.

En réaction à cette liste, la CNLII a rédigé un [courrier](#) à l'attention de Madame la Ministre de la Culture et de la Communication.

En effet, la CNLII a souhaité interpeller la Ministre quant au changement

de dénomination qui marque une prise de distance avec les travaux menés depuis plus de deux ans et avec les termes retenus dans les mesures issues des Assises de la Jeune Création et dans le projet de loi « Liberté de Création, Architecture et Patrimoine ». Ce changement de dénomination, loin d'être anodin, réduit les lieux intermédiaires et indépendants à la seule dimension de création, invalide ce faisant l'ensemble des intermédiations à l'œuvre au sein de ces lieux et révèle la réticence du Ministère de la Culture à accompagner des structures issues de la société civile.

La CNLII pointe également l'incohérence de l'ensemble des structures soutenues – sans pour autant remettre en question la légitimité à ce qu'elles soient accompagnées – et interroge le Ministère sur les critères qui président à l'accompagnement au titre des « Ateliers de Fabrique Artistique ».

Enfin, la CNLII réitère sa demande de mise en place d'un groupe de travail afin de définir un cadre d'intervention publique à destination des lieux intermédiaires et indépendants qui soit explicite et transparent.

### **Mission Nationale pour l'Art et la Culture dans l'Espace Public (MNACEP)**

# Le 14 juin dernier, le président de la Mission nationale a remis son rapport à la Ministre de la culture, « permettant de dresser un état des lieux et un ensemble de préconisations pour mieux inscrire l'art dans l'espace public. ». Ce rapport d'une centaine de pages propose 11 « mesures concrètes ». Le CAAP (Comité des Artistes-Auteurs Plasticiens) l'a lu et analysé : seules 2 mesures concernent les arts visuels (Le ministère demandera aux préfets de demander au DRAC de demander aux maîtres d'ouvrages concernés de respecter l'obligation légale du 1% artistique, et l'organisation d'un colloque sur le « street art » en octobre 2016). Comme le rappelle le CAAP : « le 1% artistique est un dispositif légalement obligatoire qui n'est assorti d'aucune pénalité pour les contrevenants, les 0% sont foison ... »

Associations membres de la FRAAP, si vous le souhaitez ,faites-vous connaître et n'hésitez pas à relayer l'information autour de vous ! Si vous menez des actions pour l'art et la culture dans l'espace public, faites-vous inscrire sur la [cartographie de la MNACEP](#). Cette carte « a pour objectif de montrer la dynamique et la diversité des projets artistiques innovants dans l'espace public. Indicative et non exhaustive, évolutive aussi, elle a été réalisée en recoupant les équipes, lieux, festivals choisis par des membres de la MNACEP ».

## **Réglementation**

---

### **Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine**

# Mercredi 29 juin 2016, le Sénat a adopté définitivement le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Nous avons élaboré un document (assez long mais avec des liens hypertexte pour cibler plus rapidement les amendements qui vous intéressent) qui récapitule la vie législative d'une sélection d'articles de la loi.

Cette sélection est récapitulée dans le sommaire :

- Amendements portés par la FRAAP et apparaissant dans la version définitive de la loi,
- Amendements portés par la FRAAP n'apparaissant pas dans la loi
- Autres amendements dont les thématiques nous intéressent

[Lien vers le document complet](#)

[Lien vers la contribution de la FRAAP à l'occasion de son audition par le Sénat le 03 décembre 2015.](#)

## Adhérents

---

Les demandes d'adhésion d'associations sont examinées par le Conseil d'Administration de la FRAAP. **La prochaine réunion du CA aura lieu le 10 septembre 2016.** Les nouvelles candidatures des associations souhaitant se fédérer à la FRAAP seront étudiées à cette occasion.

## Agenda

---

### Les États généraux de la culture, par Télérama

# Télérama organise quatre journées de débats publics en novembre et décembre 2016, à Lille, Lyon, Marseille et Paris, à partir de quatre thématiques : Faire ensemble ; Internet et écrans ; Une autre politique ; Sortir de l'entre-soi. Avant ces journées, est mis en place [un site web](#) pour recueillir les contributions et les témoignages d'acteurs artistiques et culturels. Vous pouvez donc alimenter ce site web, notamment pour montrer la spécificité de la place des associations d'artistes dans le secteur des arts visuels. Et n'hésitez pas à nous indiquer votre contribution.

## Publications web

---

### À lire :

# **Rapport du Haut Conseil à la Vie Associative sur la notion d'intérêt général fondant l'intervention des associations**

[Lien vers le rapport complet](#)

[Lien vers la synthèse du rapport](#)

Ce rapport soulève un débat, d'après le Collectif des Associations Citoyennes, notamment car « il se situe dans le cadre d'un régime de mise en concurrence des associations où il ne s'appuie que sur les témoignages des grosses associations »

[Lien vers le communiqué du CAC](#)

# « **Quand le social finance les banques et les multinationales** », publication du Collectif des Associations Citoyennes autour des enjeux réels des contrats à impact social et avec notamment l'article de Paul Moutard-Martin, publié dans la revue Ballast « [Comprendre l'offensive des entrepreneurs sociaux : sans une prise de conscience collective, les associations vont mourir noyées dans le chaudron de potion magique estampillé ESS](#) »